

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU JEUDI 28 JUIN 2018

Le Conseil, légalement convoqué le 22 juin 2018, s'est réuni à l'hémicycle du Conseil Régional d'Ile-de-France sis 57 rue de Babylone à Paris (75007) sous la présidence de Patrick OLLIER.

La séance est ouverte à 9h15.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

ETAIENT PRESENTS :

Sylvie ALTMAN, Eric AZIERE (jusqu'à 10h45), Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 10h35), Christiane BARODY-WEISS, Jacques BAUDRIER, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, Sébastien BENETEAU, Zacharia BEN AMAR, Jacques-Alain BENISTI, Jean-Didier BERGER, Sylvain BERRIOS, Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Philippe BOUYSSOU, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Colombe BROSEL, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h20), Daniel-Georges COURTOIS, Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (jusqu'à 10h20), Patrick DONATH, Julien DUMAINE, Corentin DUPREY, Christian DUPUY, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER, Jean-Michel GENESTIER, Jean-Jacques GIANNESINI (jusqu'à 11h15), Christophe GIRARD (jusqu'à 10h40), Didier GONZALES, Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE (jusqu'à 10h20), Eric HELARD (jusqu'à 10h40), Frédéric HOCQUARD (jusqu'à 10h40), Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD, Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Bertrand KERN, Olivier KLEIN (jusqu'à 10h40), Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLECH, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE, Marie-Christine LEMARDELEY, Michel LEPRÊTRE, Marie-Pierre LIMOGES, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 11h00), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Pierre-Yves MARTIN, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA (jusqu'à 11h00), Philippe MONGES, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON (jusqu'à 11h00), Gauthier MOUGIN, Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 11h15), Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h30), Mao PENINO, Carine PETIT, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI (jusqu'à 10h00), Gilles SAVRY, Georges SIFFREDI, Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Michel TEULET, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, François VAUGLIN, Pauline VÉRON (jusqu'à 11h00), Dominique VERSINI (jusqu'à 11h00) et Alexandre VESPERINI.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Miche ADAM par Sébastien BENETEAU, Manuel AESCHLIMANN par Denis CAHENZLI, Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Michel LEPRETRE, Eric AZIERE par Stéphane DE PAOLI (à partir de 10h45), Marinette BACHE par Marie-Christine LEMARDELEY, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Jean-Pierre BARNAUD par Robin REDA (à partir de 10h35), Françoise BAUD par Patricia TORDJMAN, David BELLIARD par Joëlle MOREL, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PRÉMEL, Alain-Bernard BOULANGER par Philippe PEMEZEC, Céline BOULAY-ESPERONNIER par

Dominique BAILLY, Frédérique CALANDRA par Emmanuel GREGOIRE, Christian CAMBON par Patrick OLLIER, Vincent CAPO-CANELLAS par Jacques CHAUSSAT, Raymond CHARRESON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Dominique VERSINI (à partir de 10h20), François DAGNAUD par Halima JEMNI, Philippe DALLIER par Julie BOILLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Patrick BEAUDOUIN, Richard DELL'AGNOLA par Nathalie FANFANT, Christian DEMUYNCK par Jean-Didier BERTHAULT, Patrick DOUET par Sylvie ALTMAN, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Christian FAUTRE par Marie KENNEDY, Yvan FEMEL par Didier GONZALES, Michel FOURCADE par Corentin DUPREY, Vincent FRANCHI par Patrick CALMEJANE, Sylvie GERINTE par Jean-Baptiste DE FROMENT, Jean-Jacques GIANNESINI par Jean-Pierre SPIELBAUER (à partir de 11h15), Hervé GICQUEL par Françoise LECOUFFLE, Christophe GIRARD par Carine PETIT (à partir de 10h40), Emmanuel GRÉGOIRE par Christophe GIRARD (à partir de 10h20), Didier GUILLAUME par Stéphanie DAUMIN, Jean-Jacques GUILLET par Denis BADRE, Daniel GUIRAUD par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Eric HELARD par Patrick DONATH (à partir de 10h40), Anne HIDALGO par Catherine BARATTI-ELBAZ, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE (à partir de 10h40), Thierry HODENT par Alexandre VESPERINI, Christine JANODET par Galla BRIDIER, Carinne JUSTE par Laurent RUSSIER, Philippe JUVIN par Eric CESARI, Jean-Claude KENNEDY par Jacques BAUDRIER, Olivier KLEIN par Marie CHAVANON (à partir de 10h40), Laurent LAFON par Jean-Pierre BARNAUD, Jean-Christophe LAGARDE par Laurent RIVOIRE, Nathalie LALLIER par Christian DUPUY, Philippe LAURENT par Anne TASCHEN, Franck LE BOHELLEC par Daniel-Georges COURTOIS, Hervé MARSEILLE par Thierry DEBARRY (à partir de 11h00), Valérie MAYER-BLIMONT par Geoffroy BOULARD, Jean-Loup METTON par Bernard GAUDUCHEAU, Virginie MICHEL-PAULSEN par ,Philippe GOUJON, Jean-Louis MISSIKA par Mao PENINO (à partir de 11h00), Georges MOTHRON par Julien DUMAINE (à partir de 11h00), Rémi MUZEAU par Catherine LECUYER, Christophe NAJDOVSKI par Daniel BREUILLER (à partir de 11h15), Jean-Charles NEGRE par Patrice BESSAC, Anne-Constance ONGHENA par Brigitte MARSIGNY, Philippe PEMEZEC par Jean-Paul BOLUFER (à partir de 10h30), Gilles POUX par Patrice LECLERC, André SANTINI par Eric HELARD (à partir de 10h00), Eric SCHLEGEL par Ludovic TORO, Jean-Pierre SCHOSTECK par Jérôme KARKULOWSKI, Marie-Christine SEGUI par Jacques-Alain BENISTI, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK par Laurent CATHALA, Anne SOUYRIS par Yves CONTASSOT, Azzédine TAÏBI par Patrck BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Zacharia BEN AMAR, Georges URLACHER par Dominique STOPPA-LYONNET, Corinne VALLS par Gérard COSME Sophie VALLY par Pascal BEAUDET, Laurent VASTEL par Ivan ITZKOVITCH, Pauline VÉRON par Marie-Pierre DE LA GONTRIE (à partir de 11h00), Dominique VERSINI par Colombe BROSSEL (à partir de 11h00), Jean-Marie VILAIN par François LE CLEC'H et Jean-François VOGUET par Philippe BOUYSSOU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Julien BARGETON, Eric BERDOATI, Marielle DE SARNEZ, Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Marie-Laure HAREL, Michel HERBILLON, Vincent JEANBRUN, Nathalie KOSCIUSKOMORIZET, Jean-François LAMOUR, Xavier LEMOINE, Jacques MAHEAS, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Jean-Marc NICOLLE et Martine VALLETON.

*

* *

Monsieur Robin REDA est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la séance publique du 13 avril 2018 est adopté.

*

* *

Installation de conseillers métropolitains :

Le conseil municipal de Champigny-sur-Marne a désigné Monsieur Christian FAUTRE en remplacement de Monsieur Dominique ADENOT.

Le conseil municipal de Dugny a désigné Monsieur Michel ADAM en remplacement de Monsieur Frédéric NICOLAS.

Le Conseil métropolitain :

<p>1/</p>	<p><u>PREMIER ARRET DU PLAN METROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HEBERGEMENT.</u></p> <p>Après avoir été exposé et débattus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les amendements n°1 et n° 4 sont adoptés à l'unanimité ; - les amendements n°2 et n° 3 sont retirés ; - l'amendement n°5 est adopté à la majorité (CONTRE : 01 - N. GOUETA) - l'amendement n°6 déposés par l'exécutif est adopté à l'unanimité <p>ARRETE le projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement ci-annexé.</p> <p>TRANSMET le projet de plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement arrêté aux communes et aux établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis. Faute de réponse dans ce délai de deux mois à compter de sa notification, leur avis est réputé favorable.</p> <p>Au vu de ces avis, le Conseil Métropolitain délibèrera à nouveau sur le projet de Programme Local de l'Habitat et le transmettra au représentant de l'Etat dans la Région.</p>	<p>UNANIMITE ABSTENTIONS : 22</p>
<p>2/</p>	<p><u>ADOPTION DU PACTE POUR UNE LOGISTIQUE METROPOLITAINE</u></p> <p>ADOpte le Pacte pour une logistique métropolitaine.</p> <p>AUTORISE le Président à transmettre le Pacte aux maires, aux présidents des Etablissements Publics Territoriaux et aux partenaires identifiés ou à venir pour signature et pour prendre part aux mesures proposées.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>3/</p>	<p><u>ZAC OLYMPIQUE PLAINE SAULNIER ET CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE - APPROBATION DU PRINCIPE DE RECOURS A L'EXPROPRIATION</u></p> <p>APPROUVE le principe du recours à l'expropriation en vue d'acquérir les parcelles situées sur le site de la Plaine Saulnier à Saint Denis, d'une superficie de 120 631 m² et appartenant pour l'essentiel à la Ville de Paris, pour la réalisation du Centre Aquatique Olympique et des ouvrages nécessaires aux compétitions des jeux olympiques, et pour la réalisation d'une opération d'aménagement.</p> <p>DIT que les caractéristiques essentielles du projet, nécessaires à l'élaboration de l'entier dossier règlementaire seront soumises à l'approbation du conseil lors d'une prochaine séance.</p> <p>PRESCRIT que le dossier de demande de déclaration d'utilité publique devra, en tant que de besoin, être complété d'un dossier de mise en compatibilité du PLU.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>4/</p>	<p><u>ORGANISATION DE LA CONCERTATION PRÉALABLE A LA REALISATION DU PROJET DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE, DEMANDE A LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC DE DÉSIGNER UN GARANT ET DEFINITION DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE</u></p> <p>APPROUVE le principe de l'organisation d'une concertation préalable relative au projet du Centre Aquatique Olympique dont la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'article L. 121-16 du Code de l'environnement</p>	

	<p>DECIDE de demander à la Commission Nationale du Débat Public de désigner, en application de l'article L. 121-16-1 du Code de l'environnement, un garant sous l'égide duquel sera organisée cette concertation préalable,</p> <p>APPROUVE les modalités de concertation préalable à la réalisation du Centre Aquatique Olympique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Une concertation préalable d'une durée de deux mois.- Une information du public sur le projet par voie de presse, sur le site internet de la Métropole du Grand Paris et par voie d'affichage, quinze jours avant début de la concertation.- Un site internet dédié d'information et de participation, doté d'un registre numérique.- La mise à disposition d'un dossier de concertation et l'ouverture d'un registre aux sièges de la Métropole du Grand Paris, de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et en mairie de Saint-Denis permettant la consignation des observations et propositions du public ; le dossier de concertation, présentera les objectifs et les grandes caractéristiques du projet, les acteurs ainsi que les modalités de la concertation envisagées par le maître d'ouvrage.- L'organisation de 4 rencontres publiques de concertation avec le public et les acteurs du territoire, au cours desquelles les élus et techniciens exposeront les données du projet, notamment les alternatives étudiées, les impacts environnementaux du projet et mesures de compensation. Les dates, heures, et lieux de ces réunions seront précisés dans la presse, par voie d'affichage et sur les sites internet de la Métropole du Grand Paris, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis.	<p>UNANIMITE</p>
<p>5/</p>	<p><u>ZAC PLAINE SAULNIER, COMMUNE DE SAINT-DENIS : PRECISIONS SUR LES MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC OLYMPIQUE PLAINE SAULNIER</u></p> <p>APPROUVE la précision des modalités de la concertation préalable à la création de l'opération d'aménagement ZAC Olympique Plaine Saulnier :</p> <ul style="list-style-type: none">- La concertation au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme aura lieu jusqu'à début d'octobre 2018. Il sera proposé au Conseil métropolitain, à l'issue de la concertation, d'en arrêter le bilan conformément aux dispositions du code de l'urbanisme afin que le bilan de la concertation préalable soit intégré dans la procédure d'évaluation environnementale de la ZAC.- Un site d'information et de participation dédié sera mis en place dès juillet 2018, dans un premier temps pendant toute la durée de la concertation préalable jusqu'à son achèvement.- Dans un deuxième temps, ce site restera accessible au public après l'arrêt du bilan de la concertation préalable et ce jusqu'à la fin de la mise à disposition par voie électronique réalisée dans le cadre de l'évaluation environnementale de la ZAC. Ce site permettra alors de consulter le bilan de la concertation préalable et de contribuer via un registre en ligne ; ces contributions seront prises en compte ultérieurement dans le cadre de la participation du public lors de la mise à disposition par voie électronique du dossier relatif à l'évaluation environnementale. <p>DIT QUE la présente délibération sera notifiée au maire de la Ville de Saint-Denis ainsi qu'au président de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune.</p>	<p>UNANIMITE</p>

<p>6/</p>	<p><u>ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL PARIS LA DEFENSE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT SUR LA PERIODE 2018-2028</u></p> <p>APPROUVE la convention de financement de l'EPL Paris La Défense telle que jointe en annexe, qui prévoit notamment l'attribution d'une contribution annuelle de la Métropole du Grand Paris aux charges et dépenses d'investissement de l'EPL Paris La Défense, à hauteur de 2,8 millions d'euros par an, entre 2018 et 2028, répartis de la manière suivante : 2/3 en investissement (soit 1,867 millions d'euros par an) et 1/3 en fonctionnement (933 000 euros par an).</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole à la signer.</p>	<p>MAJORITE POUR : 90 CONTRE : 50 ABSTENTIONS : 30 NPVV : 01</p>
<p>7/</p>	<p><u>SCHEMA METROPOLITAIN D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SMAN) - APPROBATION DU DIAGNOSTIC, DES DEFIS ET DES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE</u></p> <p>APPROUVE le diagnostic du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique,</p> <p>APPROUVE les 19 pistes de chantiers du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique à soumettre à la concertation à partir de septembre 2018.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>8/</p>	<p><u>ARRET DES CARTES STRATEGIQUES DE BRUIT DU TERRITOIRE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>PREND ACTE des avis recueillis sur les projets de cartes qui ont été transmises aux communes, établissements publics territoriaux, et gestionnaires d'infrastructures de transports.</p> <p>ARRETE les cartes de bruit stratégiques métropolitaines telles que figurant en annexe à la présente délibération.</p> <p>PRÉCISE que ces cartes de bruit comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des documents graphiques élaborés à partir des cartes réglementaires au 1/10000ème représentant : <ul style="list-style-type: none"> o les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur Lden par pas de 5 dB(A) entre 55 dB(A) et 75 dB(A) pour les sources de bruit suivantes : Infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. o les zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones de l'indicateur Ln par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 70 dB(A) pour les sources de bruit suivantes : Infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires. o les zones où les valeurs limites de l'indicateur Lden visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières, ferroviaires, et aéroportuaires) ; o les zones où les valeurs limites de l'indicateur Ln visées à l'article L. 572-6 du code de l'environnement sont dépassées pour chacune des sources de bruit mentionnées à l'article L. 572-3 du code de l'environnement (infrastructures routières et ferroviaires); <p>- un "résumé non technique" comportant :</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - une présentation des principaux résultats du travail réalisé et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour son élaboration ; - une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur Lden par pas de 5 dB(A) entre 55 dB(A) et 75 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, ferroviaires, et aéroportuaires); - une estimation du nombre de personnes vivant dans les bâtiments d'habitation et du nombre d'établissements d'enseignement et de santé situés dans les plages de valeurs de l'indicateur Ln par pas de 5 dB(A) entre 50 dB(A) et 70 dB(A) et pour chaque source de bruit (infrastructures routières, infrastructures ferroviaires, et aéroportuaires) ; <p>DECIDE que les cartes seront tenues à disposition du public au siège de la Métropole du Grand Paris, pendant une période de 2 mois, et mises en ligne sur le site internet de la Métropole du Grand Paris.</p> <p>DECIDE que les cartes stratégiques du Bruit arrêtées et publiées seront transmises au Préfet de Région Ile-de-France, Préfet de Paris.</p>	
<p>9/</p>	<p><u>DIAGNOSTIC ACOUSTIQUE DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET LANCEMENT DU PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)</u></p> <p>PREND ACTE du diagnostic acoustique de la Métropole du Grand Paris.</p> <p>DECIDE le lancement de l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) métropolitain.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>10/</p>	<p><u>CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AUX ETUDES D'AVANT-PROJET - PROJET ET AUX TRAVAUX DE RESORPTION DES POINTS NOIRS DU BRUIT FERROVIAIRE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS, SECTEUR PAUL ELUARD</u></p> <p>APPROUVE la convention de financement relative aux études d'avant-projet - projet et aux travaux de résorption des points noirs du bruit ferroviaire à Saint-Denis, secteur Paul Eluard.</p> <p>DECIDE de financer ce projet à hauteur de 776 208 € courants, au titre de sa compétence lutte contre les nuisances sonores, en complément des 866 220 € fléchés par l'Etat au titre du Pacte Métropolitain d'Innovation, avec la Métropole du Grand Paris.</p> <p>PRECISE que la Métropole du Grand Paris s'est substituée, conformément à la délibération qui précise sa compétence en la matière, à la participation financière de la commune de Saint-Denis et à l'établissement public territorial Plaine Commune.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>11/</p>	<p><u>CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LA REOUVERTURE DE LA BIEVRE A ARCUEIL ET GENTILLY</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention avec le conseil départemental du Val-de-Marne relative au versement d'une subvention d'un montant maximal de deux millions cinq cent mille euros pour la réouverture de la Bièvre à Arcueil et Gentilly, tel qu'annexé.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention.</p>	<p>UNANIMITE</p>

<p>12/</p>	<p><u>CONVENTION AVEC LE SYNDICAT MIXTE OUVERT EPTB SEINE GRANDS LACS POUR LA REALISATION DU CASIER PILOTE DE LA BASSEE</u></p> <p>APPROUVE le projet de convention entre la métropole du Grand Paris et l'établissement public de bassin Seine Grands Lacs pour la réalisation du casier pilote de « la Bassée », tel qu'annexé à la présente.</p> <p>AUTORISE le président à signer la convention.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Métropole, et que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 204 sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices 2019 et 2020 de la Métropole.</p> <p>PROPOSE que le montant de ces crédits soient inscrits dans le cadre de la réflexion sur la mise en place de la taxe GEMAPI qui devra s'appuyer sur une stratégie globale de gestion des milieux aquatiques et des inondations.</p>	<p>UNANIMITE ABSTENTIONS : 09</p>
<p>13/</p>	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC CDC BIODIVERSITE CONCERNANT LE PROGRAMME NATURE 2050 EN VUE DE L'APPEL A PROJETS « NATURE 2050 - METROPOLE DU GRAND PARIS »</u></p> <p>APPROUVE la convention de partenariat avec CDC Biodiversité, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer et exécuter ladite convention.</p>	<p>UNANIMITE NPVV : 01</p>
<p>14/</p>	<p><u>REGLEMENT ET CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE CONCERNANT L'ORGANISATION DU 3e CONCOURS DES MIELS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE le règlement commun du 3^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 19^e Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération.</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Société Centrale d'Apiculture relative à l'organisation du 3^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>FIXE le montant de la participation de la Métropole à 15 000 € (quinze mille euros) maximum dont une subvention directe de 1500€ (mille cinq cents euros) allouée à l'association « Société Centrale d'Apiculture ».</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>15/</p>	<p><u>CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LE FORUM METROPOLITAIN DU GRAND PARIS ET LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LA CONSULTATION INTERNATIONALE SUR LE DEVENIR DES AUTOROUTES, DU BOULEVARD PERIPHERIQUE ET DES VOIES RAPIDES OU STRUCTURANTES DU GRAND PARIS</u></p> <p>APPROUVE la convention de financement entre le Forum Métropolitain du Grand Paris et la Métropole du Grand Paris pour la consultation internationale sur le devenir des autoroutes, du boulevard périphérique et des voies rapides ou structurantes du Grand Paris.</p> <p>FIXE le montant de la participation de la Métropole du Grand Paris à 30 000 € (trente mille euros).</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention de financement, et tout acte administratif lié à l'exécution de la présente délibération.</p>	<p>MAJORITE CONTRE : 01</p>

<p>16/</p>	<p><u>MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS</u></p> <p>DECIDE des créations de postes suivantes : administrateur hors classe (1), attaché territorial principal (1), attaché territorial (11), rédacteur territorial (1), adjoint administratif (1), adjoint administratif 1^{ère} classe (2), adjoint administratif 2^{ème} classe (1), ingénieur principal (8), ingénieur (1), adjoint technique (1) soit un total de 28 postes budgétaires.</p> <p>DECIDE de la suppression du poste d'ingénieur en chef hors classe, soit un poste budgétaire.</p> <p>DECIDE que le tableau des emplois, annexé à la présente délibération, comprend désormais 73 postes budgétaires.</p> <p>PRECISE que l'ensemble des emplois permanents de catégorie A portés au tableau des emplois peuvent être occupés par des agents non titulaires, au titre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.</p> <p>Le détail des postes concernés est conforme aux délibérations n° CM2017/03/31/12 et CM2017/06/23/15.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>17/</p>	<p><u>RECRUTEMENT D'ETUDIANTS SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE</u></p> <p>DECIDE d'ouvrir 2 postes budgétaires supplémentaires de contrats d'apprentissage, affectés aux directions ressources et projets.</p> <p>PRECISE compte tenu de la nature des activités de la métropole du Grand Paris, que les étudiants accueillis s'inscriront dans des formations permettant d'obtenir des diplômes de niveaux de qualification I et II (bac +3 à + 5)</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>18/</p>	<p><u>CREATION ET DESIGNATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u></p> <p>CONSTITUE la commission de délégation de service public de manière permanente.</p> <p>PROCEDE à la désignation :</p> <p><u>Les délégués titulaires sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A : Patrice CALMEJANE B : Denis CAHENZLI C : Zacharia BEN AMAR D : Laurent RIVOIRE E : Danièle PREMEL <p><u>Les délégués suppléants sont :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> A : Pierre-Yves MARTIN B : Catherine LECUYER C : Joëlle MOREL D : Jacques CHAUSSAT E : Pascal BEAUDET 	<p>UNANIMITE</p>
<p>19/</p>	<p><u>DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ORLY RUNGIS-SEINE AMONT (EPA-ORSA)</u></p> <p>DESIGNE en qualité de représentant suppléant Jean-Marie VILAIN</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>RAPPELLE que la liste des représentants de la métropole du Grand Paris désignés en son sein par le conseil métropolitain parmi ceux des communes de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre :</p> <table border="1" data-bbox="233 331 1169 566"> <tr> <td data-bbox="233 331 707 409">Titulaires</td> <td data-bbox="707 331 1169 409">Suppléants :</td> </tr> <tr> <td data-bbox="233 409 707 488">Richard DELL'AGNOLA</td> <td data-bbox="707 409 1169 488">Jean-Marie VILAIN</td> </tr> <tr> <td data-bbox="233 488 707 566">Christine JANODET</td> <td data-bbox="707 488 1169 566">Patricia TORDJMAN</td> </tr> </table>	Titulaires	Suppléants :	Richard DELL'AGNOLA	Jean-Marie VILAIN	Christine JANODET	Patricia TORDJMAN			
Titulaires	Suppléants :									
Richard DELL'AGNOLA	Jean-Marie VILAIN									
Christine JANODET	Patricia TORDJMAN									
20/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la métropole du Grand Paris dans les conseils de surveillance des établissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement public de Santé Ville Evrard : Laurent RUSSIER - Centre hospitalier Les Murets : Christian FAUTRE - Centre hospitalier intercommunal de Créteil : Christian FAUTRE - Centre hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges : Didier GONZALES 	UNANIMITE								
21/	<p><u>DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE A CIRCOLAB</u></p> <p>DESIGNE an qualité de représentants de la métropole du Grand Paris</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Xavier LEMOINE - Suppléant : Léa FILOCHE 	UNANIMITE								
22/	<p><u>DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU PARTENARIAT FRANCAIS DE L'EAU (PFE)</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la métropole du Grand Paris au sein des instances du partenariat Français de l'Eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titulaire : Jean-Didier BERTHAULT - Suppléant : Sylvain BERRIOS 	UNANIMITE								
23/	<p><u>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AUPRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AERODROME DE PARIS-CHARLES DE GAULLE</u></p> <p>DESIGNE les représentants de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle :</p> <table border="1" data-bbox="233 1760 1169 1928"> <tr> <td data-bbox="233 1760 707 1805">Représentant titulaire</td> <td data-bbox="707 1760 1169 1805">Représentant suppléant</td> </tr> <tr> <td data-bbox="233 1805 707 1850">Titulaire 1 : Jacques-Alain BENISTI</td> <td data-bbox="707 1805 1169 1850">Suppléant 1 : Denis CAHENZLI</td> </tr> <tr> <td data-bbox="233 1850 707 1895">Titulaire 2 : François ASENSI</td> <td data-bbox="707 1850 1169 1895">Suppléant 2 : Yves CONTASSOT</td> </tr> <tr> <td data-bbox="233 1895 707 1928">Titulaire 3 : Jacques CHAUSSAT</td> <td data-bbox="707 1895 1169 1928"></td> </tr> </table> <p>DIT que ces désignations seront notifiées au Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris.</p>	Représentant titulaire	Représentant suppléant	Titulaire 1 : Jacques-Alain BENISTI	Suppléant 1 : Denis CAHENZLI	Titulaire 2 : François ASENSI	Suppléant 2 : Yves CONTASSOT	Titulaire 3 : Jacques CHAUSSAT		UNANIMITE
Représentant titulaire	Représentant suppléant									
Titulaire 1 : Jacques-Alain BENISTI	Suppléant 1 : Denis CAHENZLI									
Titulaire 2 : François ASENSI	Suppléant 2 : Yves CONTASSOT									
Titulaire 3 : Jacques CHAUSSAT										

<p>24/</p>	<p><u>24A : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DE L'YVETTE (SIAHVV).</u></p> <p>DESIGNE les délégués de la métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la commune de Savigny-sur-Orge Titulaire : Mathieu FLOWER Suppléant : Daniel JAUGEAS Titulaire : Alexis TEILLET Suppléant : Nicolas FROGER - Pour la commune de Morangis Titulaire : Llenrique PINTO Suppléant : José DE SOUSA Titulaire : Michel BECQUET Suppléant : Pascal NOURY 	<p>UNANIMITE</p>
	<p><u>24B : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA BIEVRE (SIAVB).</u></p> <p>DESIGNE les délégués de la métropole au comité syndical du SIAVB :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la commune de Clamart Titulaire : Claude CHAPPEY Suppléant : Géraud DELORME Titulaire : Jean MILCOS Suppléant : Fabrice LAMAIN 	<p>UNANIMITE</p>
	<p><u>24C : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT DE L'ORGE (SIVOA)</u></p> <p>DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical du syndicat de l'Orge aval (SIVOA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la commune de Athis-Mons Titulaire : Julien DUMAINE Suppléant : Aline DURAND Titulaire : Kévin RAINHA Suppléant : Julienne GEOFFROY - Pour la commune de Juvisy-sur-Orge Titulaire : Michel PERRIMOND Suppléant : Claude MOREAU Titulaire : Robin REDA Suppléant : Francis SAINT-PIERRE - Pour la commune de Paray-Vieille-Poste Titulaire : Sylvain HAMARD Suppléant : Geneviève FORET Titulaire : Nathalie LALLIER Suppléant : Jacques FORTIN - Pour la commune de Savigny-sur-Orge Titulaire : Daniel GUETTO Suppléant : Joelle EUGENE Titulaire : Nicolas FROGER Suppléant : Daniel JAUGEAS - Pour la commune de Viry Chatillon Titulaire : Bernadette MOULAY Suppléant : Joël CLEMENT Titulaire : Adèle VILLECHEVROLE Suppléant : Laurent SAUERBACH 	<p>UNANIMITE</p>
	<p><u>24D : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES – SyAGE</u></p> <p>DECLARE élus, pour représenter la métropole du Grand Paris pour la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » au sein du comité syndical :</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Pour la commune de Mandres-les-Roses Titulaire : Olivier BARNAY Suppléant : Pierre HOUEBINE Titulaire : Alain TRAONOUEZ Suppléant : Yves THOREAU - Pour la commune de Marolles Titulaire : Marie-Paule BOILOT Suppléant : Joel VILLAÇA Titulaire : Sylvie GERINTE Suppléant : Jean-Michel M CARIGI - Pour la commune de Périgny-Sur-Yerres Titulaire : Georges URLACHER Suppléant : Daniel PERRAU Titulaire : Jean-François JACQ Suppléante : Corinne ANDRE - Pour la commune de Santeny Titulaire : Jean-Luc POUGET Suppléant : Bernard CHEVILLON Titulaire : Philippe NAHON Suppléant : Philippe DINAY - Pour la commune de Valenton Titulaire : Patrick RATTER Suppléant : Serge MERCIER Titulaire : Jean JEANNOT Suppléant : Jean-Baptiste PONIN - Pour la commune de Villecresnes Titulaire : Valère VILLA Suppléant : Michel PINJON Titulaire : Alain CHAMBARD Suppléante : Martine BILLET - Pour la commune de Villeneuve-le-Roi Titulaire : Didier GONZALES Suppléant : Nicolas GICQUEL Titulaire : Pascal GAGNEPAIN Suppléant : Jean-Marie SIMON - Pour la commune de Villeneuve-Saint-Georges Titulaire : Sylvie ALTMAN Suppléante : Nathalie DINNER Titulaire : Daniel HENRY Suppléant : Alexandre BOYER 	
<p>25/</p>	<p><u>RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS A L'ASSOCIATION PARIS EUROPLACE POUR LA CAMPAGNE DE PROMOTION DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS</u></p> <p>APPROUVE le versement d'une subvention de 50 000€ (cinquante mille euros) à l'association Paris Europlace.</p> <p>APPROUVE les termes de la convention d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'association bénéficiaire.</p> <p>AUTORISE le Président de la Métropole du Grand Paris à signer la convention et tout acte pris en exécution de la présente délibération.</p>	<p>MAJORITE CONTRE :02</p>
<p>26/</p>	<p><u>CONVENTIONS D'APPLICATION 2018 DES CONVENTIONS CADRES PLURIANNUELLES CONCLUES AVEC L'IAU-IDF ET L'APUR</u></p> <p>APPROUVE la convention d'application au titre de l'année 2018 de la convention pluriannuelle 2017-2019 entre la MGP et l'IAU-IdF, jointe à la présente, qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 550 000€ (cinq cent cinquante mille euros) ;</p> <p>APPROUVE la convention annuelle au titre de 2018 entre la MGP et l'APUR, jointe à la présente, qui prévoit notamment l'attribution d'une subvention de la Métropole du Grand Paris d'un montant de 350 000€ (trois cent cinquante mille euros).</p>	<p>UNANIMITE</p>

27/	<p><u>ZAC DES DOCKS A SAINT-OUEN- AUTORISATION DONNEE A LA COMMUNE DE SAINT OUEN DE VERSER DES PARTICIPATIONS AUX EQUIPEMENTS PUBLICS RELEVANT DE SA COMPETENCE</u></p> <p>AUTORISE la commune de Saint Ouen à participer au coût de l'opération d'aménagement de la ZAC des Docks par le versement, en lieu et place de la métropole du Grand Paris, au concessionnaire de l'opération, la société SEQUANO, d'une participation de 5 millions d'euros HT, soit 6 millions d'euros TTC au titre de l'année 2018.</p> <p>PRECISE que cette participation sera intégralement affectée au financement des équipements publics qui devront être remis à la commune de Saint Ouen par la société SEQUANO en vertu de l'article 22 du contrat de concession.</p>	UNANIMITE
28/	<p><u>CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DES PONTS PARISTECH.</u></p> <p>APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Ecole des Ponts ParisTech.</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) à l'Ecole des Ponts ParisTech.</p>	UNANIMITE
29/	<p><u>CONVENTION D'APPLICATION AU TITRE DE L'ANNEE 2018 DE LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE EN ILE-DE-FRANCE</u></p> <p>APPROUVE la convention d'application au titre de l'année 2018 de la convention cadre pluriannuelle entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Ile-de-France, département Biodiversité de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Ile-de-France, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>FIXE le montant total de la subvention au titre de l'année 2018 à 50 000 € (cinquante mille euros).</p> <p>AUTORISE le Président à signer la convention et les actes pris en exécution de la présente délibération.</p>	UNANIMITE
30/	<p><u>CHAIRE AGRICULTURE URBAINE, SERVICES ECOSYSTEMIQUES ET ALIMENTATION DES VILLES - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC AGROPARISTECH ET LA FONDATION AGROPARISTECH</u></p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement 2018-2020 avec AgroParisTech et la Fondation AgroParisTech, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention.</p> <p>FIXE le montant total de la subvention à 160 000 € (cent soixante mille euros), dont 40 000 € (quarante-mille euros) au titre de l'année 2018, 60 000 € (soixante-mille euros) au titre de l'année 2019 et 60 000 € (soixante-mille euros) au titre de l'année 2020.</p>	UNANIMITE
31/	<p><u>MANDAT SPECIAL. - VOYAGE D'ETUDE « BERLIN, UNE APPROCHE DE L'AGRICULTURE URBAINE »</u></p>	UNANIMITE

	<p>DONNE mandat spécial à M. Daniel BREUILER pour sa participation au voyage d'étude « Berlin- une approche de l'agriculture urbaine » organisé les 18 et 19 octobre 2018 par l'EPT Plaine Commune.</p> <p>DIT que les frais de transport, d'hébergement et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p>	
<p>32/</p>	<p><u>CONVENTION DE RESTAURATION DES AGENTS METROPOLITAINS AVEC L'ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNELS DE LA VILLE DE PARIS ET DU DEPARTEMENT DE PARIS (ASPP).</u></p> <p>APPROUVE la convention avec l'Association d'Action Sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP) pour les personnels de la Métropole fixant les nouvelles conditions tarifaires.</p> <p>AUTORISE le Président de la métropole du Grand paris à signer la convention ainsi que les éventuels avenants avec l'Association d'Action Sociale en faveur des personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris (ASPP).</p> <p>DECIDE de prendre en charge une participation d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6,48 euros par passage en caisse pour les agents de catégorie C - 6,07 euros par passage en caisse pour les agents de catégorie B - 5,57 euros par passage en caisse pour les agents de catégorie A <p>PRECISE que le montant de la participation est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. Cette convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction et résiliable à tout moment moyennant le respect d'un préavis d'un mois.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>33/</p>	<p><u>VŒU RELATIF A LA DOTATION D'INTERCOMMUNALITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX</u></p> <p>AMENDEMENT</p> <p>EMET LE VŒU SUIVANT : « La Métropole du Grand Paris, en lien avec les Etablissements publics territoriaux, alerte l'État sur la nécessité de faire évoluer le circuit et les dotations financières actuellement prévus par la loi, afin de garantir tant à la Métropole du Grand Paris qu'aux EPT les moyens indispensables pour remplir pleinement leurs missions de service public au bénéfice des habitants de la zone dense. »</p>	<p>UNANIMITE</p> <p>UNANIMITE</p>

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h45.

Fait à Paris, le 5 juillet 2018

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison